

RAPPORT ANNUEL 2025

Application du règlement
de gestion contractuelle

Régie incendie des Monts

Règlement 012 – Gestion contractuelle



TABLE DES MATIÈRES

Préambule _____	3
Objet _____	3
Le règlement sur la gestion contractuelle _____	3
Octroi de contrat _____	3
Les modes de sollicitation _____	4
Plaintes _____	4
Sanctions _____	4

RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Application du règlement de gestion contractuelle

Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la loi sur les cités et villes, la Régie incendie des Monts doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de gestion contractuelle.

Objet

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

Le règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, les politiques de gestion contractuelle des organismes municipaux sont réputées des Règlements sur la gestion contractuelle, et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Régie incendie des Monts a adopté son tout premier règlement de gestion contractuelle #06 le 1^{er} mars 2018. Ce dernier a été abrogé le 15 mai 2024 et remplacé par le règlement #012 qui est toujours en vigueur.

Octroi de contrat

La Régie tient à jour sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$. Cette liste est publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

Également, tel que requis par la Loi, la Régie présente la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Voir en Annexe 1 le sommaire des contrats de plus 2 000\$ totalisant un montant de 25 000\$ par fournisseur octroyés par la Régie incendie des Monts en 2025.

RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Application du règlement de gestion contractuelle

Les modes de sollicitation

La Régie peut conclure des contrats selon ces trois principaux modes de sollicitations : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Régie tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

ANNEXE 1

Régie incendie des Monts

Contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur

Du 2025-01-01 au 2025-12-31

Fournisseur	Description	Montant
Alliance Ford inc.	Ford Explorer 2026	76 722.82 \$
		76 722.82 \$
ARÉO-FEU	Habits de combat 2025 (20)	65 650.73 \$
	Caméras thermiques	5 232.79 \$
	Appareils respiratoires et cylindres d'air	670 961.91 \$
	Écussons brodés	3 173.31 \$
	Équipements appareils respiratoires	28 547.08 \$
	Système G1 quick-fill	9 975.23 \$
	Crédit écussons	(3 197.45) \$
	Crédit système G1 quick-fill	(9 975.23) \$
	Fournitures bgh	2 988.78 \$
	Crédit écussons brodés	(1 586.66) \$
		771 770.49 \$
Bernard Malo Inc.	Construction caserne de pompiers - Sainte-Agathe-des-Monts	13 596 270.90 \$
		13 596 270.90 \$
Dec Enviro Inc.	Évaluation environnementale terrain 198 boulevard Norbert-Morin, SADM	5 748.75 \$
	Évaluation environnementale terrain 198 boulevard Norbert-Morin, SADM	40 904.66 \$
	Services professionnels - contrôle qualitatif des matériaux	65 000.00 \$
		111 653.41 \$
Foss National Leasing	Essence	4 400.47 \$
	Essence	3 784.23 \$
	Essence	3 920.04 \$
	Essence	3 974.07 \$
	Essence	4 060.58 \$
	Essence	4 032.40 \$
	Essence	4 861.97 \$
	Essence	3 928.55 \$
	Essence	4 959.66 \$
	Essence	5 308.45 \$
	Essence	3 037.93 \$
		46 268.35 \$
Humance Inc.	Démarche de planification stratégique	25 737.15 \$
	Démarche de planification stratégique	2 023.56 \$
		27 760.71 \$

ANNEXE 1

Régie incendie des Monts

Contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur

Du 2025-01-01 au 2025-12-31

Fournisseur	Description	Montant
L'Arsenal CMP Mayer inc	Lances	2 293.75 \$
	Bottes de combat en cuir	2 644.43 \$
	Bottes de combat en cuir	2 056.04 \$
	Casques jaunes avec bavolets supplémentaire	6 864.01 \$
	Bottes de travail	2 328.24 \$
	Laveuse spécialisée et laveuse essoreuse	83 701.80 \$
	Combiné à batteries pour désincarcération	16 502.36 \$
	Adaptateur siamois 4"	2 223.62 \$
	Casques bullard	2 488.06 \$
	Baril de mousse	3 069.83 \$
	124 172.14 \$	
LavXel	Armoire de séchage pour habits de pompiers	25 895.82 \$
		25 895.82 \$
Montagne Explore Inc.	Fournitures et équipements nautique	37 533.59 \$
	Vestes de flottaison pour citernes	1 001.58 \$
	Roue pour sumi avec sac de transport	5 301.48 \$
	43 836.65 \$	
MRC Des Laurentides	Formations, examen pratique et théorique	3 648.26 \$
	Inscriptions formations	2 612.56 \$
	Frais formations	5 825.50 \$
	Raccordement réseau nouvelle caserne incendie et équipements	52 979.07 \$
	Télécommunications	2 574.64 \$
	67 640.03 \$	
Ville de Mont-Tremblant	Renouvellement licences radio pour Régie incendie des Monts année 2025	5 119.20 \$
	Entraide entre municipalités	2 344.10 \$
	Entraide entre municipalités	3 246.10 \$
	Entraide entre municipalités	2 283.60 \$
	Radiocommunication années 2023 et 2024	37 718.70 \$
	50 711.70 \$	
Total		14 942 703.02 \$